



DÉBATS TRIBUNES

## « La Seine n'est pas une piscine olympique, ce fleuve a des droits »

TRIBUNE

**Marine Calmet**

Juriste et présidente de l'association Wild Legal

La juriste Marine Calmet, dans une tribune au « Monde », rappelle l'importance vitale du fleuve emblématique qui traverse la capitale française, et réclame la reconnaissance et la protection de ses droits fondamentaux

Publié le 05 avril 2024 à 06h00, modifié le 05 avril 2024 à 17h08 | Lecture 2 min.

Article réservé aux abonnés

**A** lors que la mauvaise qualité de l'eau de la Seine est au cœur des discussions à l'approche des Jeux olympiques et que la pression monte pour assurer la sécurité des sportives et sportifs, il apparaît primordial de profiter de ce coup de projecteur sur ce fleuve emblématique pour étayer une réflexion philosophique et juridique profonde : la reconnaissance des droits de la Seine, mais aussi notre éthique et notre responsabilité envers notre environnement.

Cela fait plusieurs dizaines d'années que la Seine est un objet d'angoisses et de promesses politiques, alors qu'elle devrait être un sujet juridique indissociablement biologique et culturel. La Seine est le berceau de notre histoire et un joyau naturel, qui ne doit plus être considéré comme une voie navigable, une réserve d'eau potable, un lieu de baignade ou un tout-à-l'égout.

Elle est tellement plus que cela. La Seine est une entité vivante, une communauté d'interdépendances fertiles, à laquelle notre existence et notre bien-être sont intrinsèquement liés. Reconnaître les droits de la Seine, c'est reconnaître notre interdépendance avec elle, et affirmer son droit à exister, à prospérer, à s'écouler librement, à ne pas être polluée et à être restaurée lorsque sa santé et son intégrité sont affectées.

**Lire l'enquête :** [Accorder des droits à la nature, une révolution juridique qui bouscule notre vision du monde](#)

Car la Seine souffre depuis des siècles de la pollution, de l'artificialisation de ses berges, des milliers d'ouvrages, barrages et seuils qui l'empêchent de couler librement. Désormais elle est affectée par le dérèglement climatique. Il est plus que temps d'établir avec la Seine une relation juste et durable, et

**Nos Gestes Climat. Mesurez votre impact écologique avec le calculateur d'empreinte carbone et eau.**  
[Calculer](#)

Face à un constat similaire affectant de nombreux fleuves et rivières à travers le monde, un nombre croissant de gouvernements, de collectivités et d'organisations de la société civile cherchent à inverser la tendance en reconnaissant et en faisant respecter les droits inhérents de la nature.

**Lire aussi :** [Maria Teresa Vincente Giménez : « La loi sur la Mar Menor montre qu'accorder une personnalité juridique à un écosystème en Europe est possible »](#)

C'est le cas de l'Equateur, qui a inscrit les droits de la Terre Mère (Pachamama) dans sa Constitution dès 2008, et de la Nouvelle-Zélande, qui a adopté une loi protégeant les droits du fleuve Whanganui, défini juridiquement comme « *un tout indivisible et vivant* ». C'est également le cas de nos voisins espagnols, qui, en 2022, ont voté une [loi pour la lagune Mar Menor](#), reconnue comme une personne dotée du droit d'exister et d'évoluer naturellement, afin d'assurer le respect des « lois écologiques » qui la régissent en tant qu'écosystème face aux déséquilibres environnementaux provoqués par les pressions d'origine humaine.

**Archive (2020) :** [« Détruire la nature doit désormais avoir un coût »](#)

En France également, le mouvement des droits de la nature avance. A l'été 2023, des droits ont été reconnus aux tortues marines et aux requins sur le territoire des [îles Loyauté, en Nouvelle-Calédonie](#). Le code de l'environnement intègre désormais dans ses principes directeurs le « *principe unitaire de vie qui signifie que l'homme appartient à l'environnement naturel qui l'entoure et conçoit son identité dans les éléments de cet environnement naturel* ».

## Le rôle crucial des autorités publiques

Reconnaître les droits de la Seine, c'est donc agir concrètement pour redéfinir notre contrat commun avec ce fleuve et nous rappeler notre devoir envers lui et les écosystèmes qu'il abrite, et dont dépend notre existence tout entière. C'est pourquoi le collectif citoyen des Gardiennes et Gardiens de la Seine lance [un appel](#), afin de mettre en lumière cette cause essentielle, de sensibiliser le public et de mobiliser les acteurs politiques et économiques pour faire reconnaître les droits de la Seine.

**Lire aussi l'entretien :** [Marine Calmet : « Reconnaître des droits à la nature, c'est amorcer une révolution démocratique pour représenter les intérêts non humains »](#)

Les autorités publiques ont un rôle crucial à jouer dans cette mobilisation pour la préservation de la Seine, en garantissant la mise en place de mesures concrètes de ses sources à son estuaire, pour restaurer son intégrité écologique et assurer une protection efficace de ce patrimoine naturel.

LA SUITE APRÈS CETTE PUBLICITÉ

La Seine n'est pas une piscine olympique, ce fleuve a des droits. Il s'agit ainsi de prendre un tournant historique, non pas uniquement pour assurer la santé des athlètes qui afflueront cet été dans nos eaux, mais pour préserver la santé du fleuve et de l'ensemble de ses habitants, humains et non humains, pour les générations actuelles et futures.

**Marine Calmet** (Juriste et présidente de l'association Wild Legal)

**Nos Gestes Climat. Mesurez votre impact écologique avec le calculateur d'empreinte carbone et eau.**  
[Calculer](#)